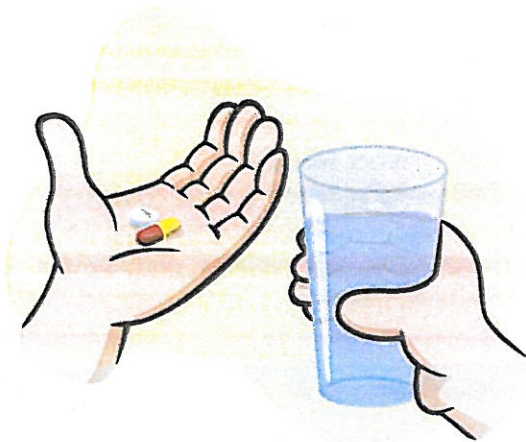


MÉDICATION

→ Règlement : Tout médicament est interdit à la cantine et à la garderie.

En cas de traitement médicamenteux de longue durée, il sera possible de donner aux enfants une substance médicamenteuse (de type quantifiable : gélules, comprimés, sachets, etc., à condition que celle-ci soit prescrite par le médecin et avec l'autorisation écrite des parents).

Dans ce cas, et uniquement celui-ci, les doses de médicaments seront à remettre en mains propres, chaque jour, aux agents de service, et non par l'intermédiaire de l'enfant ou de l'école.



CANTINE/GARDERIE

7, chemin de la Noue



SERVICES PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

* La garderie	de 7 h 30 à 8 h 35 de 16 h 30 à 18 h 30	Tél : 02.51.69.83.51
* La cantine	de 11 h à 15 h 45	Tél : 02.51.69.83.51
* La mairie	----	Tél : 02.51.69.06.72

Bon appétit!

Commune de L'Orbrie



FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

* Le restaurant scolaire est un endroit vivant et pédagogique qui doit développer le goût et l'apprentissage de la convivialité. C'est une « mini-société ».

* La restauration scolaire propose des menus variés et équilibrés couvrant les besoins nutritionnels des enfants. Le site Radis La Toque vous permet désormais d'accéder aux menus, et bien plus encore !!

www.radislatoque.fr

* Il est demandé à chaque enfant, au minimum, de goûter à tous les plats (le personnel de service a pour mission de faire respecter cette consigne) et de se munir d'une serviette de table.

* Les enfants ont le devoir de respecter les autres enfants et les adultes qui les encadrent, ainsi que la nourriture qui leur est servie. En cas de non-respect, nous serons amenés à prendre d'autres décisions.

* Les enfants doivent également respecter certaines règles de sécurité. Les jeux tels que : patins à roulettes, rollers, skateboard sont strictement interdits, tant sur le trajet des écoles à la cantine que dans la cour.

Toute modification (annulation d'un repas ou repas occasionnel, sans garantie du menu du jour) sera prise en compte si elle est signalée, **la veille avant 14 h 00.**

Contactez soit la mairie qui transmettra, soit le service périscolaire.

INSCRIPTIONS

→ **Restaurant scolaire** : Une fiche d'inscription est remise chaque mois à chaque famille. Nous sommes tenus de communiquer les effectifs à l'entreprise **Restoria au moins dix jours à l'avance**, c'est pourquoi nous vous demandons de nous retourner la fiche d'inscription à la date demandée en cochant les jours correspondants à vos besoins.

→ **La garderie** : Le service accueille les enfants scolarisés à L'Orbrie sans inscription au préalable.

LES TARIFS

Année Scolaire 2018/2019

→ **Le prix du repas est de :**

- ❖ 3.15 euros : enfant et 3.70 pour un repas occasionnel
- ❖ 6.00 euros : adulte

→ **Le prix de la garderie est de :**

- ❖ 1.60 euros le matin
- ❖ 2.60 euros le soir (goûter compris)

Nouveauté : frais de garderie périscolaire plafonnés à 15 euros par enfant par semaine au lieu de 16.80 euros.

FACTURATION

Chaque famille recevra régulièrement une facture correspondant aux prestations fournies.

Un titre de recette, établi par la mairie, vous sera adressé par l'intermédiaire de la Trésorerie de Fontenay le Comte. Le règlement s'effectuera soit en numéraire, soit par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public) soit par prélèvement automatique.